



HAL
open science

Ecochard, la Corse et l'environnement

Daniel Pinson D. Pinson

► **To cite this version:**

Daniel Pinson D. Pinson. Ecochard, la Corse et l'environnement : Le schéma d'aménagement de 1971, de la mer à la montagne. 2019. halshs-02267770

HAL Id: halshs-02267770

<https://shs.hal.science/halshs-02267770>

Preprint submitted on 19 Aug 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAMU

(Circulation et adaptation des modèles d'urbanisme en Méditerranée occidentale, XXe et XXIe siècle) LABEX Med Aix-Marseille Université

ECOCHARD, LA CORSE ET L'ENVIRONNEMENT

Le schéma d'aménagement de 1971, de la mer à la montagne (Titre provisoire)

Par Daniel Pinson, UMR TELEMMe, CNRS-AMU

(Version longue : rapport)

L'architecte-urbaniste Michel Ecochard s'est surtout fait connaître pour son travail au Maroc, de 1946 à 1953, au moment où il fut chargé de l'urbanisme dans ce pays encore sous protectorat français (Ecochard, 1955). Auparavant actif au Moyen-Orient, à la fois dans le domaine de l'archéologie et dans celui de l'urbanisme (Ghorayeb, 2018), c'est à ces dates charnières qu'il a l'occasion de faire la connaissance, lors d'un voyage aux Etats Unis, de Le Corbusier (1946), puis, en 1953, au sommet de son action au Maroc, de participer aux travaux du IXe congrès des CIAM (Congrès Internationaux d'Architecture Moderne), à Aix-en-Provence, comme leader du GAMM, le groupe des jeunes architectes du Mouvement moderne exerçant au Maroc (Bonillo, Massu, Pinson, 2006). C'est à cette occasion qu'il développera sa théorie dite de la « trame sanitaire », terme donné à son action en faveur de « l'habitat du plus grand nombre » au Maroc, celui des populations marocaines occupant les bidonvilles surgis en lisière de grandes villes comme Casablanca (Pinson, 1985).

Démis de ses fonctions à la suite de la pression des spéculateurs (Munoz, 1983), c'est pour des raisons semblables qu'il sera écarté de premières opérations en Corse (1961-1970), en même temps qu'il se voit confier, par la DATAR, récemment créée, le premier schéma d'aménagement de la Corse (1969-1971). En dehors de quelques chantiers sur le continent (Nanterre, Lyon, Martigues), il s'agira d'une des rares missions que cet architecte exigeant et engagé, marginalisé par le milieu professionnel français de cette époque¹, aura la possibilité de mener à son terme. Et cependant, nous le verrons, sa réception par la communauté corse ne se fera pas sans difficultés, sa contribution au schéma étant à la fois très contrôlée par l'Etat et boudée par une société corse qui la perçoit comme une émanation du seul pouvoir central.

La question à l'origine de cette recherche² aura été la suivante : comment les leçons de l'expérience marocaine, qui est une « autre manière de penser - et de pratiquer - l'urbanisme », notamment à travers la reconnaissance de l'habitat populaire, à cour, comme modèle alternatif aux « immeubles orientés », spécifiques des grands ensembles, ont pu essaimer sur la rive nord de la Méditerranée - et notamment en Corse -, dans les travaux postérieurs d'Ecochard, mais aussi de Candilis, qui fut l'un de ses principaux collaborateurs

¹ Voir Michel Ragon : « Architecte maudit, Ecochard devient un exemple », article de 1964 (Archives personnelles de Tessa Ecochard, le nom du journal n'apparaît pas, ni sa date exacte de parution).

² Le présent rapport est le produit d'une recherche effectuée dans le cadre du programme CAMU. Son point de départ est une autre recherche réalisée pour le BRA (Bureau de la recherche architecturale) sur l'habitat dit « économique », au Maroc, menée dans les années 1985-1990 (elle a fait l'objet d'une publication du laboratoire URBAMA en 1992 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01906395/document> et <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01526036>). Elle avait, comme passage obligé, l'héritage d'Ecochard, de sa « trame sanitaire ».

au Maroc ? L'inventaire des archives de l'IFA (AA XXe)³ met sur une piste potentiellement intéressante, celle d'un type d'aménagement reprenant le modèle de la maison à cour, dans une forme d'habitat témoin des tendances nouvelles de la « civilisation du loisir » (Dumazedier, 1962). Ecochard et Candilis ont en effet travaillé, l'un et l'autre, à des « stations de tourisme » à Coti-Chiavari en Corse, au tout début des années 1960⁴. Candilis, pour sa part, développera pleinement ce modèle architectural à Port-Barcarès.

L'engagement de Michel Ecochard, pour ce qui le concerne, s'orientera, après quelques opérations ponctuelles en Corse, vers le Schéma d'aménagement. Il lui sera demandé en 1967-1968, présenté et adopté en 1971. L'examen de ce travail nous a conduit à penser d'une autre manière le modèle qu'Ecochard transpose du Maroc et élargit au plan environnemental, compte tenu des spécificités de la Corse. Il n'est pas tant un modèle architectural, spatial, qu'un modèle de méthode en urbanisme, ce qui caractérise mieux l'ensemble de son travail.

QUESTIONS ET HYPOTHESES ...

Sous réserve d'investigations plus approfondies, Candilis semble ne faire qu'une brève apparition en Corse, bien qu'il consacre plusieurs pages de son ouvrage « Recherche sur l'architecture de loisirs » (Eyrolles), publié en 1973, au moment où sa notoriété est au sommet, à des propositions mentionnées comme conçues pour la Corse. On y retrouve les études qu'il a initiées avec le *Team Ten* sur *cluster* et *stem* (grappe et tige) et, manifestement, à travers cet ouvrage à ambition théorique, il généralise et exporte, pour l'habitat de tourisme, un modèle architectural méditerranéen qu'il a testé au Maroc et qu'il exploitera largement pour Barcarès et Leucate. Bien que nos investigations n'ont pas dépassé le stade de cette exploration, nous pensons avoir reconnu dans un projet en Corse (Domaine de Campoloro, près de Cervione) (Ill. 1), initialement engagé conjointement par Ecochard et Puccinelli, à partir de 1963, et seulement réalisé par Pierre Puccinelli, en 1977, sinon la marque de la maison à patio, du moins l'influence de l'assemblage *stem* et *cluster*⁵.

Ecochard collabore ainsi, dès le début des années 1960, à deux opérations de « stations touristiques », avec Georges Dumont⁶ à Coti-Chiavari, à partir de 1961, et avec Pierre Puccinelli⁷ à Cervione, à partir de 1963. Prenant en charge l'aspect urbanistique de projets qui ne parviendront jamais à aller jusqu'au bout de leurs ambitions, Ecochard abandonnera à ses associés de départ la réalisation des quelques tranches de travaux effectivement réalisés.

³ Malheureusement inexploitable aux dates où a été conduite cette recherche, en raison de travaux en cours de réalisation sur les bâtiments qui les abritent.

⁴ L'accès aux archives de l'Archi du XXe étant impossible, nous nous sommes retourné vers d'autres sources : les AD de Corse du Sud et des sources privées (Marc et Tessa Ecochard).

⁵ Mais poursuivre ce travail est souhaitable et on pourrait l'ouvrir vers ce qui, peut-être sous l'influence de ce qu'a fait Candilis (effet de modèle), a pu être conçu et réalisé dans les villages-expos (J.-P. Watel à Villeneuve d'Ascq, etc.).

⁶ Cet architecte, d'une dizaine d'années plus âgé qu'Ecochard, a été diplômé en 1931, une année avant Ecochard (voir Agorha : <https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/00276661>)

⁷ Cet architecte est de la génération qui suit celle d'Ecochard (voir Agorha : <https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/002154241>)

Sollicité par l'Etat quelques années plus tard pour le schéma d'aménagement de la Corse, il ira jusqu'au bout de cette mission sur laquelle ses témoignages postérieurs, à la différence d'autres travaux, restent cependant bien silencieux. Nous verrons en quoi la pression de la promotion privée, avec un pouvoir plus complaisant à son égard sous le ministère d'Albin Chalandon (1968-1972)⁸, mais aussi la démesure des projets, peuvent expliquer le peu de satisfaction qu'il aura retiré de ce travail. Travaillant pour une mission confiée par l'Etat, il sera par ailleurs perçu par les Corses, et malgré lui, comme son agent. Et pourtant, Ecochard aura continué de pratiquer la démarche sociale et transdisciplinaire qui avait été la sienne à Casablanca, y ajoutant même une préoccupation paysagère et environnementale qui n'est pas sans faire écho à des sensibilités et des problématiques nouvelles à la fin des années 1960.

Le modèle, chez Ecochard, est donc moins à rechercher dans un dessin, une forme, que dans une méthode de travail : elle se fonde sur une étude des réalités historiques (il a un passé d'archéologue en Syrie) et sociales (il est un humaniste nourrissant des sympathies à gauche). Travaillant au Maroc pour un « habitat du plus grand nombre », il fonde son approche sur la collecte de données sociales, et surtout sur des enquêtes de terrain⁹. La connaissance qu'Ecochard a de la condition des pauvres, des bidonvilles, et son expérience d'archéologue, qui le plonge dans l'histoire de l'antiquité et les fouilles, contribuent à l'affirmation d'une culture en effet plus volontiers tournée vers les faits que vers les abstractions. Son brevet de pilote d'avion dit aussi sa capacité à appréhender, non seulement le niveau micro-socio-spatial, mais aussi les grands territoires (Ill. 2 & 3)¹⁰.

On doit également ajouter que, non content de construire un modèle théorique et pratique de l'urbanisme, Ecochard est lui-même modèle par la volonté qu'il a de transmettre les leçons de son expérience. C'est en effet en 1967 qu'il se voit confier la chaire d'urbanisme à la section d'architecture de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris (ENSBA)¹¹.

Un retour en métropole difficile

A la différence de Candilis, et à en croire Michel Ragon¹², la reconnaissance de Michel Ecochard en France s'avère difficile. « Architecte Maudit, Ecochard devient un exemple », tel est en effet le titre de son article, lorsque Ecochard reçoit, en 1964, « pour ses nombreuses études et réalisations dans le domaine de l'urbanisme », le Grand Prix du Cercle d'études architecturales. Ce cercle, créé en 1951 et placé sous la présidence de Auguste Perret est un réseau très porté vers les thèses des Modernes, que le milieu professionnel surnomme le « contre-ordre des architectes ». On y croise en particulier Jean Dubuisson et Jean Prouvé, l'un et l'autre successeurs de Perret à la tête de ce cercle.

⁸ Albin Chalandon a sous sa tutelle, de 1969 à 1972, un secrétariat au tourisme.

⁹ Il est à noter qu'il se réfère, dans son article de 1967 de AA sur l'urbanisme dans les pays en développement, au travail de Patrick Geddes, l'un des premiers urbanistes anglais, en Inde. Cette précision montre – et cela resterait à démontrer – qu'au congrès d'Aix de 1953, où il était présent, il a échangé avec Jacky Tyrwhitt, la très proche collaboratrice de Giedion et Sert, précisément auteure d'une étude sur Geddes en Inde, plus tard co-fondatrice de la revue *Ekistics*.

¹⁰ cf. sa photo du [lac de Creno](#), au pied du Mont San Eliseo (1511 m), au-dessus d'Ajaccio (Archives de Tessa Ecochard).

¹¹ Candilis est lui-même, depuis 1965, à la tête d'un atelier extérieur de l'ENSBA.

¹² Art. cit.

Les années d'avant 1968, que l'on trop tendance à présenter comme un événement venu de nulle part, sont en réalité des années sensibles, en particulier pour les milieux de l'architecture. On peut mentionner la loi Malraux de 1962, qui élargit la notion de patrimoine aux quartiers qui entourent le monument, l'événement que fut la mort de Le Corbusier en 1965, alors qu'il était en pleine gloire, l'impact qu'eut, sur la prise de conscience environnementale, le naufrage, le 18 mars 1967, du *Torrey Canon*, déversant ses 119 000 t de pétrole sur les côtes de Cornouailles.

Au même moment, le Directeur de l'Architecture au Ministère de la Culture, Max Querrien, cofondateur du CEA mentionné plus haut, projette dès 1965 une ambitieuse réforme pour la formation des architectes, avec une place importante donnée aux « sciences de l'environnement », et, parmi elles, à l'urbanisme. Il nomme l'ingénieur-architecte Jean Fayeton¹³ à la direction des études à la section d'architecture de l'ENSBA. C'est ce dernier qui confiera à Ecochard le poste de professeur associé pour la nouvelle chaire d'urbanisme, créée en 1967. Entre temps (1965), dans l'élan du prix du CEA, Ecochard aura accédé au titre d'Architecte des Bâtiments civils et Palais Nationaux.

Sur le plan professionnel, le retour en France se sera fait au début des années 1960. A côté d'autres sources, Michel Ragon mentionne la ZUP de Martigues¹⁴ ainsi que « deux centres de vacances » situés en Corse à Coti-Chiavari et Cervione, en collaboration avec Dumont et Puccinelli (précisions de Ragon lui-même). Pourtant, la concurrence s'avère très dure, comme le montre un courrier d'Ecochard, en date de juin 1970, adressé à Eugène Beaudoin. Ce notable de la profession parviendra en effet à lui arracher, à la faveur de l'attitude opportuniste du promoteur, le projet de Campoloro, près de Cervione¹⁵.

Après ce bref aperçu du contexte des années 1960 dans les milieux de l'architecture, et avant de parler du travail d'Ecochard pour le schéma d'aménagement de la Corse, il convient de souligner l'enjeu que constitue, dans les années 1960, l'aménagement touristique.

L'enjeu du tourisme pour la Corse

Cette politique concerne en effet, au tout début des années 1960, les parties du littoral méditerranéen situées à l'écart de la Côte d'Azur, dont l'attractivité est certes ancienne, mais se trouve rapidement saturée au lendemain de la guerre. Avec le déferlement de la « civilisation du loisir » (Dumazedier, 1962), à la fin des Trente Glorieuses,

¹³ Voir Agorha : <https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/00286775>. Fayeton est également membre du CEA. La disparition de Fayeton, survenue le 17 février 1968 a pesé, en plus d'autres raisons, dans la démission d'Ecochard de la chaire que Fayeton lui avait confiée, comme le fait apparaître, sans ambiguïté, sa lettre en date du 5 mars 1968 (AN, Pierrefitte : Culture; Délégation aux arts plastiques; Enseignements de l'Architecture (1948-1974) ; Répertoire (19870645/1 - 19870645/4) ; A/ Unité de description : 19870645/2 ; Chemise 11).

¹⁴ Ecochard partage cette mission avec Guillaume Gillet, un brillant prix de Rome, quelque peu décalé, lui-même membre du CEA, auquel sera confié une première étude du complexe touristique de Pinia, sur la côte orientale.

¹⁵ Ecochard, dans une lettre datée du 23 juin 1970, s'adresse ainsi à E. Beaudoin, qui le remplace, dans des conditions déontologiquement douteuses : « La position que vous avez prise est une position de force, puisque vous êtes avec la banque. Etes-vous absolument sûr que cette position soit compatible avec notre profession qui n'est pas encore tout à fait commerciale ; cette position me mène automatiquement à abandonner entièrement ce travail, car vous comprendrez bien que la partie la plus intéressante pour nous, ayant suivi ce travail depuis 7 ans, est évidemment la partie la plus proche du port pour laquelle nous avons tellement lutté. » (AD Corse du Sud 1222 W 48).

le Languedoc-Roussillon va être la partie du littoral la première concernée (Mission Racine, 1963), suivi de peu par la Corse (Mission interministérielle créée en 1966). Tandis que Candilis est sollicité pour le premier, Ecochard le sera pour la seconde, à la suite des deux projets de stations touristiques de Coti-Chiavari et de Cervione.

Mentionnées dans la plaquette de ses références (sans date, mais probablement éditée en 1978 : il y indique que son travail pour Téhéran est « en cours »), ses études sur la Corse ne figurent plus dans le livre qu'il préparait avant sa disparition¹⁶. Dans le chapitre 7 qu'il consacre à ses « Expériences et réalisations », les sujets abordés concernent le Maroc, le Moyen-Orient, L'Afrique sub-sahélienne, et le thème de l'intégration des universités aux villes à travers les exemples de Yaoundé – étude contemporaine à celle de la Corse - et Abidjan. Il semble que, pris en étau entre les difficultés de la mission pour la Corse, les pressions des promoteurs et l'opposition d'abord latente et ensuite déclarée de la communauté corse, Ecochard ait eu une position difficile, et ce d'autant que son approche de l'île lui révélait à la fois la fragilité du territoire qu'il étudiait et la voie contestable, trop axée sur le tourisme, vers laquelle certains, au sommet de l'Etat, voulaient l'entraîner.

Le tourisme est en effet, pour la France des années 1960, un des projets majeurs d'aménagement. C'est la fin des ZUP (au Mirail, seuls les quartiers de Bellefontaine et de la Reynerie sont réalisés, soit 5000 logements sur les 25000 prévus) et l'essor de la « société du loisir », qui en dit aussi la démocratisation. La Côte d'Azur étant suroccupée et de plus en plus réservée à une clientèle huppée, les touristes migrent vers les plages de la Costa del Sol ou vers les Baléares. Pour contrer cette évasion, l'Etat met en place, par l'intermédiaire de la DATAR, dès sa création, en 1963, la mission Racine pour le Languedoc-Roussillon : elle a comme gageure de sortir cette partie du littoral de son caractère marécageux et faiblement habité, sinon par les moustiques. Candilis y présidera le groupement d'architectes auquel sera bientôt confié l'aménagement du Languedoc-Roussillon (Balladur, Le Couteur...). Le pari sera partiellement réussi¹⁷.

L'Etat nourrit de non moins grandes ambitions pour la Corse. Un rapport de l'Urbaniste en Chef de l'Etat Georges Meyer-Heine, qui a encore, en 1958, la charge de la Corse, en plus du Languedoc-Roussillon et de la Provence Côte d'Azur¹⁸, fixe les grandes lignes d'une « *Mise en valeur touristique de la Corse* », soulignant dès l'abord « *un danger : celui de transformer, voire même de détruire, le caractère de ce que l'on cherche à mettre en valeur et à exploiter* ». Sa note vient en appui de la création, en 1957, de la SETCO (Société pour l'équipement touristique de la Corse), une société d'économie mixte sous tutelle de la Caisse des Dépôts (Fabiani, 2018).

Maurice Lauré, haut fonctionnaire auquel on doit la création de la TVA, en sera le premier président, avant d'être nommé en 1967 à la tête de la Société générale. Le capital de la société est détenu en grande majorité, à 58%, par la CDC, cependant que la Corse et ses deux chambres de commerce (Ajaccio et Bastia), n'en détiennent que 20%. A côté de la SOMIVAC, chargée de la mise en valeur agricole, la SETCO participe des deux instruments essentiels que s'est donné l'Etat pour le développement de la Corse au lendemain de la

¹⁶ Archives personnelles de Tessa Ecochard.

¹⁷ Voir : <https://aquistoria.wordpress.com/2017/07/19/la-mission-racine-53-ans-apres-quel-bilan-pour-la-nouvelle-floride/> .

¹⁸ AD des Bouches du Rhône, 1248 W 28, sous-dossier 34.

guerre, avec l'idée, comme le précise J. Renucci (1962), que le tourisme devienne « le levier de la renaissance » de l'île, pour en faire une « seconde Côte d'Azur ».

A cet effet, la SETCO avait pour mission initiale de construire en cinq ans une centaine d'hôtels, totalisant 3.000 chambres, ainsi que plusieurs villages de bungalows (III. 4). Tandis que l'aménagement du Languedoc-Roussillon a pour objectif de freiner la fuite de la nouvelle population de touristes vers les côtes espagnoles, le développement du tourisme en Corse vise à concurrencer les Baléares. Au moment de sa création, « *Le Journal officiel du 19 avril 1957 entame ainsi son exposé sur le programme d'action régionale : "Tout fait de la Corse par prédestination un gisement touristique de classe internationale"* » rapporte Joseph Martinetti (2007), notant aussi cette déclaration conquérante du député des Alpes-Maritimes M. Catroux, en 1963, selon laquelle « *la Corse est la seule réserve de tourisme qui reste à la France* ».

En 1966, est créée, rattachée à la DATAR, la « Mission interministérielle d'aménagement pour la Corse ». Son premier responsable sera l'ancien sous-directeur du commissariat au tourisme, Victor Mosca. Sous son influence, la SETCO prospectera les opérateurs français, mais aussi et surtout étrangers pour des projets qui vont tendre à la démesure et s'attirer l'hostilité de la société corse, élus comme population, puis l'opposition de plus en plus radicale des indépendantistes (Martinetti, 2007). Elle devra rapidement réduire ses ambitions, et ses difficultés culmineront avec l'ambitieux projet de Pinia, à proximité de l'étang d'Urbino, sur la côte orientale. L'opération, qui prévoyait une « station touristique de 20 000 lits, soit, à l'époque, le quart des lits à la disposition des touristes ayant la Corse pour destination, reste mentionnée dans le schéma, mais, lâchée par le Conseil général et visée par des attentats, le projet sera abandonné après 1973¹⁹.

LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA CORSE (1967-1972)

Pour l'élaboration de ce schéma, un avant-projet associait au départ Ecochard à ses collègues Autheman et Gojon²⁰, mais son agence en conduira finalement seule la conception²¹. En plus de la collaboration de l'architecte japonais Nobouo Gotto²², Ecochard s'assure celle de son fils Marc, géographe.

Le contrat pour le schéma et son adoption par le conseil général

La lecture du contrat initial, signé conjointement par Ecochard, Autheman et Gojon en 1968²³ et dont l'objet est l'« Etude d'un schéma d'aménagement de la Corse », montre à l'évidence que la place faite au tourisme est la préoccupation dominante des deux

¹⁹ AD Corse du Sud 1222 W 46 Dossier Domaine de Pinéa (également nommé Pinia).

²⁰ Voir à ce sujet les notices Agorha : <https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/002155364> et <https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/002153421>

²¹ Une lettre du Ministre de l'équipement et du logement au préfet, en date du 5 juillet 1967, désigne Ecochard comme « chef de file de l'Atelier d'urbanisme », et un courrier d'Ecochard du 29 avril 1970 précisera que seule son agence y a travaillé (AD Corse du Sud 1222 W 49).

²² Selon Tessa Ecochard, cet architecte sera plus tard embauché par son compatriote Kenzo Tange.

²³ AD Corse du Sud 1222 W 2.

commanditaires, la DATAR, relevant du Premier Ministre, et la DAFU (Direction de l'aménagement foncier et urbain), service du Ministère de l'équipement et du logement.

Le programme de l'étude vise en effet :

- a. « à mettre à jour et à compléter les éléments d'analyse intéressant notamment l'ensemble des zones côtières du département de la Corse ;
- b. à procéder à la synthèse générale de ces éléments d'analyse et à proposer un programme général d'aménagement de la Corse, et notamment des zones côtières, fixant des objectifs à l'horizon 1985 ;
- c. à élaborer, après accord de l'Administration sur ce programme général d'aménagement, des hypothèses de schéma directeur afin de comparer les avantages et les inconvénients des uns et des autres. »

La phrase qui suit et résume l'objectif général est sans ambiguïté :

« L'ensemble de ces études sera mené dans la perspective du développement touristique de la Corse ».

Nous verrons plus loin, en étudiant le contenu du schéma, comment Ecochard est parvenu à faire évoluer cette commande vers une meilleure prise en compte de la totalité du territoire de la Corse. On peut penser à ce sujet que le changement de présidence à la tête de la mission d'aménagement de la Corse, en mars 1970, (un ingénieur en chef du génie rural et des eaux et forêts remplaçant l'ancien sous-directeur du commissariat au tourisme) a pu aider à réduire la place accordée initialement à la question du tourisme.

Pourtant, en juillet 1971, lorsque la présentation du schéma aux élus est annoncée, certains d'entre eux, et non des moindres, en particulier le maire de Bastia, Jean Zucarelli, et Edmond Simeoni, le Président de l'ARC (Action Régionaliste Corse), organisent, quelques jours avant la réunion du Conseil général, une table ronde à laquelle ils invitent largement la presse. Ils vont y mettre en pièces le schéma²⁴.

A vrai dire, beaucoup de leurs critiques relèvent d'une perception datée du schéma, non comme l'a fait évoluer Ecochard, mais comme les termes du contrat initial de 1968 le préfigurait, essentiellement axé sur le tourisme. Les participants soulignent ainsi l'état *« insuffisamment avancé »* du document présenté et protestent contre le fait que sa préparation ait été confiée à *« un groupe de continentaux »* alors que, affirment-ils, *« une région doit être pensée en fonction de ses habitants »* (*Nice-Matin*, 4 juillet 1971).

Quelques jours plus tard, lors de la présentation du schéma au Conseil général, le maire de Bastia réitérera sa critique, évoquant une *« technocratie dévorante »*, au point que le Préfet se verra dans l'obligation, en mentionnant le nom de l'auteur du schéma : *« Ecochard, architecte-urbaniste »*, de souligner qu'il résulte de *« la synthèse d'un long travail mené par la DATAR et de nombreux fonctionnaires résidant en Corse »* (*Le Provençal*, 7 juillet 1971).

²⁴ « Table ronde sur le schéma d'aménagement : les participants rejettent à l'unanimité ce 'document' » (*Nice-Matin*, 4 juillet 1971).

Examiné à la CODER (Commission de développement économique de la région), puis soumis au Conseil général, le schéma, moyennant 26 amendements, sera voté le 6 juillet 1971 par une large majorité des élus : 26 voix contre 5 et une abstention. Cependant le journaliste Pascal Bontempi, dont les compte-rendu dans *Le Provençal* sont abondants et précis, met en évidence, dans une note liminaire (« *Trop d'absents* », *Le Provençal*, 9 juillet 1971), la très faible participation des élus à la séance :

« En effet, dit-il, il ne s'est trouvé que trente-deux élus cantonaux sur les soixante-deux qui composent l'assemblée départementale pour participer au vote final du document amendé ».

Les 26 amendements des élus locaux, soigneusement ordonnés, figurent (p. 81-82) dans l'avis positif du Conseil général de la Corse, donné en annexe du Schéma publié en 1972 par la Documentation française pour le compte de la DATAR. Dans son « *Approbation* » (5 août 1971), le gouvernement dira vouloir prendre en considération la plupart de ces amendements :

« Il a tout particulièrement pris acte des avis exprimés par le Conseil général de la Corse et par la Commission de développement économique de la Région et c'est à partir de là qu'il a donné valeur de directives nationales d'aménagement du territoire aux orientations du schéma.

Il ajoute de plus que « *L'aménagement de la Corse devra respecter les caractéristiques naturelles et humaines de l'île. Dans ce secteur privilégié, un rôle moteur sera constitué par l'agriculture et le tourisme* »²⁵.

En réalité, ce qui suscite la réserve ou la méfiance, voire l'opposition affirmée des élus, c'est sans doute la faiblesse de la place institutionnelle qui est la leur, alors qu'ils s'estiment, en tant que représentants de la société corse, les plus légitimes à définir et à décider les orientations pour l'aménagement de leur territoire. C'est ainsi que semble perçue la place en quelque sorte « annexe » donnée à l'avis du Conseil général - il arrive en seconde position, après celui de la CODER -, dans la liste des six avis émanant d'institutions aussi diverses que les chambres de commerce et les syndicats (CFDT, FO). Cette mise à distance dit bien, d'une certaine manière, le peu de cas que l'Etat fait des pouvoirs locaux à cette époque, alors que la presse locale et nationale semble leur accorder une place beaucoup plus généreuse dans ses colonnes²⁶.

C'est donc bien plus à la méthode que s'en prennent les opposants qu'au contenu du schéma lui-même. Le compte rendu d'une réunion à la Préfecture d'Ajaccio le 23 octobre 1970²⁷, quelques mois avant sa présentation aux élus, et à laquelle assiste Ecochard, ne

²⁵ Une note conservée aux Archives départementales (AD 1222 W 2) mentionne que « *Les décisions gouvernementales ont pris en compte dans une très large mesure les amendements votés par le Conseil général de la Corse lors de ses sessions extraordinaires du début de juillet 1971, remarque étant faite que ces amendements visaient le plus souvent à expliciter les orientations fondamentales exposées dans le schéma.* » La même note classe ceux qui ont été retenus, la majorité, soit en tout 15 amendements, en deux catégories : « *1° Au titre des principes et des objectifs de l'aménagement ; 2° Au titre de mesures immédiates ou à moyens termes* » ; la dizaine de ceux qui restent sont mentionnés comme indécidables (statut fiscal, université en Corse, rattrapage du niveau de vie continental...).

²⁶ Le dossier d'articles de presse conservé aux archives départementales ne réunit pas moins de 13 documents parus entre le 19 juin et le 15 août 1971 (AD Corse du Sud 1222 W 2).

²⁷ AD Corse du Sud 1222 W 2.

leur donne pas tout à fait tort. L'appartenance des personnalités réunies traduit d'une certaine manière la maîtrise que l'Etat entend conserver dans le pilotage du schéma. L'objet de la réunion est mentionné en ces termes : « Schéma Ecochard, Documents agricoles et autres aspects sectoriels ». Les présents, outre le représentant du Préfet et Ecochard, sont essentiellement des fonctionnaires de l'Etat (sous-préfets en exercice, directeurs des DDA et DDE...) ou des cadres de la SOMIVAC. La mission régionale, dont on peut penser qu'elle reflète la société corse, y dispose pour sa part de deux représentants, en particulier Jacques de Rocca-Serra, son président, dont le clan a alors des attaches avec le gouvernement en place.

L'avenir fera apparaître que la société corse n'était aucunement disposée à s'approprier le schéma de 1971, conçu trop loin d'elle, et ce malgré l'attention que Michel Ecochard avait pu porter aux réalités de la Corse (suivi par quelques fonctionnaires de l'Etat), et de sa réserve à l'égard de la politique du « tout tourisme » que souhaitaient d'autres pour l'île. Plusieurs événements viendront d'ailleurs bientôt mettre le schéma en second plan de l'actualité : l'affaire des boues rouges de la Monte-Edison, qui éclate en 1972²⁸, mobilise une société corse déjà sensibilisée aux questions environnementales avec le refus, dans les années 1960, de la création d'un site d'expérimentation nucléaire dans les anciennes mines de l'Argentella en Balagne (Martinetti, 2007). Le discours nationaliste sera le plus prompt à s'en saisir, engrangeant ainsi une première part du capital de confiance dont il va bénéficier par la suite auprès de la population corse.

Pourtant, et nous allons le voir en pénétrant plus au cœur du contenu du schéma, cet aspect socio-environnemental avait progressivement été pris en compte par l'équipe d'Ecochard, qui, dans son approche du territoire, se saisissant aussi de certaines initiatives engagées par plusieurs élus corses, souhaitait mieux articuler l'approche du littoral à celle de arrière pays et à la défense de ses richesses culturelles, historiques et paysagères.

L'évolution du schéma vers une meilleure prise en compte de l'environnement

Si l'on fait quelque peu abstraction de la seule réception du schéma d'aménagement par les élus corses, et si on procède à une lecture plus neutre du schéma, on ne peut que reconnaître le bien-fondé de beaucoup des constats et des préconisations d'Ecochard. C'est ce que souhaite montrer le développement qui suit.

En s'engageant dans l'élaboration du schéma, Michel Ecochard s'est mis en retrait des projets qui l'avaient conduit en Corse, celui de Coti-Chiavari, que la SETCO a confié au promoteur parisien Marcus, en lien avec les Américains de Sheraton, et dont Gilbert Guillemaut est désormais l'architecte²⁹, comme celui du Domaine de Campoloro, près de Cervione, pour lequel il a fait aboutir un projet de lotissement (1967)³⁰, mais dont le promoteur Jahlan, directeur de la SOCIVINT (Société civile immobilière internationale), le

²⁸ Voir notamment : « *Une grande mobilisation pacifique : l'affaire de la Montedison* » in Fabiani J.-L., *Sociologie de la Corse*, Paris : La Découverte, 2018, p. 54-55.

²⁹ Je fais l'hypothèse qu'il travaillait comme « nègre » expérimenté chez G. Dumont : son diplôme, obtenu le 12 novembre 1964 (« *Construction de 29 habitations groupées "Aménagement du domaine", mention bien* ») selon la notice Agorha (<https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/002155879>) concerne une opération de même taille, de même nature et de même nom (« domaine ») que celle de Coti-Chiavari dont le permis a été déposé par Dumont en 1963 (AD Corse du Sud 360 W 30).

³⁰ Arrêté du 19 décembre 1967 (Archives personnelles Pierre Puccinelli : Dossiers Campoloro)

dessaisit en 1970 au profit de l'architecte Eugène Beaudoin, plus accommodant pour en augmenter la densité³¹.

Par ailleurs très occupé par la commande de l'université de Yaoundé, au Cameroun, manifestement indisposé par les pressions des promoteurs, Ecochard limite son activité, en ce qui concerne la Corse, à l'élaboration du schéma et à l'étude des plans d'urbanisme directeurs de certaines villes qui, en plus de lui être confiés, doivent être, selon lui, menés de concert avec le schéma d'aménagement (Bastia, Saint-Florent, Porto-Vecchio, Cervione).

Ecochard va prendre progressivement la mesure de la complexité de sa tâche, de sa nouveauté en regard de son expérience - certes méditerranéenne, mais aussi plus familière des situations urbaines - et de sa forte dimension environnementale. En ce sens, la collaboration de son fils Marc n'est pas indifférente à cette dernière particularité, sachant le poids que trouvent en Corse une histoire multimillénaire, une société locale originale, une nature, avec sa faune et sa flore, et des paysages, entre mer et montagne, d'une rare beauté.

En regard de cette nouvelle problématique environnementale, Ecochard n'est pas tout à fait isolé. Si, dans la sphère du pouvoir, la tendance dominante reste celle d'une modernisation du territoire à grande vitesse, il s'y fait jour également des préoccupations plus volontiers versées dans sa protection, qu'il s'agisse de son patrimoine ou de ses espaces naturels menacés. Le colloque de Lurs-en-Provence, en 1966, consacré aux parcs naturels régionaux est éclairant à cet égard. Organisé à l'initiative de la DATAR, et notamment par Serge Antoine, le gendre d'Ecochard, qui sera bientôt nommé directeur de cabinet du premier ministre de l'environnement, Robert Poujade (1971), il constitue une stimulante rencontre d'intellectuels de renom, d'acteurs politiques (O. Guichard, E. Faure, E. Claudius-Petit), de hauts fonctionnaires et de praticiens. Le géographe J. Labasse, le sociologue H. Lefebvre, le muséologue G.-H. Rivière, l'écologiste G. Tendron, l'ethnologue I. Chiva, les architectes C. Parent et P. Virilio, et bien d'autres, s'y voient offrir une tribune très écoutée où les enjeux de conservation et de protection de la société comme de la nature sont fortement mis en avant. La communication du sous-directeur du Muséum d'histoire naturelle, Georges Tendron, comporte notamment un chapitre dont le titre « *Sauvegarder à tout prix les ressources du globe* » a des accents très actuels³².

Assiste aussi à ces « *Journées d'études* » un certain Pannier³³, ingénieur en chef du génie rural et des eaux et forêts. Ce haut fonctionnaire nous intéresse car c'est lui qui, en mars 1970, remplacera Victor Mosca, ancien chef de service du Commissariat au tourisme, comme président de la Mission interministérielle pour l'aménagement de la Corse³⁴. Manifestement il facilitera l'évolution du schéma dans le sens voulu par Ecochard. Un de ses

³¹ L'épisode donne lieu à des échanges vigoureux de la part d'Ecochard, tant à l'adresse de Beaudoin, nous l'avons vu, qu'à celle du promoteur dont la société est basée à Monaco (AD Corse du Sud 1222 W 48).

³² *Les Journées d'études sur les parcs naturels régionaux*, Lurs-en-Provence, 1966, Paris : La Documentation française.

³³ La fonction mentionnée est bien celle qui figure sur l'arrêté de sa nomination comme président de la Mission interministérielle pour l'aménagement de la Corse, mais il lui est attribué, dans la liste des participants au colloque de Lurs, certainement par erreur, un autre prénom (Louis).

³⁴ Arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, en date du 17 mars 1970 (J.O. du 22 mars 1970)

courriers, adressé à l'adjoint de Pannier, en mars 1971, montre que ses vues en faveur d'une meilleure prise en compte de l'intérieur de l'île et ses réserves à l'égard de l'action agressive des promoteurs sur le littoral étaient désormais mieux écoutées qu'elles ne pouvaient l'être auparavant : « *Dîtes bien à Monsieur Pannier combien j'apprécie la confiance qu'il m'accorde et qu'il peut compter sur tout mon dévouement à la cause de la Corse qu'il défend si bien lui-même, puisque par ailleurs, ce travail en collaboration avec vous est un vrai plaisir* »³⁵.

Ecochard bénéficie d'autres appuis, allant dans le même sens, jusqu'au sein du Commissariat au tourisme. Ils émanent, il est vrai, du Directeur du Service d'étude d'aménagement touristique de l'espace rural, B. Lainez. C'est ainsi que ce dernier fait part, à son « *cher camarade* » Pannier, également en mars 1971, de tout le bien qu'il pense du projet de schéma d'Ecochard : « *Il faut tout d'abord féliciter l'auteur de ce document qui, en moins de 40 pages, réussit à présenter une synthèse raisonnable dans ses jugements, réaliste quant aux objectifs, et courageuse en ce qui concerne les voies et les moyens* »³⁶.

Antérieurement Michel Ecochard avait déjà reçu, dans un courrier datant de mai 1970 et pour la question du patrimoine bâti, le soutien de François Sorlin, Inspecteur général des Monuments historiques, un autre participant, particulièrement actif, du même colloque de Lurs³⁷. Nous verrons plus loin le rôle que son ministère de tutelle, celui des affaires culturelles, a pu jouer dans la commande d'une étude confiée à Marc Ecochard. Cette étude viendra en appui de la doctrine « mer-montagne » qu'Ecochard finira par faire admettre.

Un travail coupé de la société corse

Ecochard reste cependant coupé des milieux corses. Les questionnaires d'enquêtes qu'il adresse aux maires restent apparemment sans retour, si l'on en juge l'absence de traces dans les archives départementales³⁸. Pourtant plusieurs élus, à la même période, développent des initiatives qui, pour certaines, seront prises en compte dans le schéma. C'est en premier lieu le Parc Naturel Régional (Ill. 5), créé en 1971 et porté par François Giaccobi, sénateur-maire de Venaco, qui occupera le premier et long mandat de Président de la Fédération des parcs régionaux (1971-1989)³⁹. Le projet était déjà, en 1966, en

³⁵ Lettre de Michel Ecochard à M. Delafosse, DATAR, en date du 9 mars 1971 (AD Corse du Sud 1222 W 2).

³⁶ Lettre de B. Lainez, Directeur du Service d'étude d'aménagement touristique de l'espace rural au Commissariat au tourisme, 12 mars 1971 (AD Corse du Sud 1222 W 2). Ceci préfigure l'évolution mentionnée par Alain Berthonnet : « *Dans la seconde moitié des années 1970, les aménagements touristiques récents sont remis en question. On opte pour des formes différentes de développement, mieux intégrées dans le paysage, et qui doivent s'inscrire dans la durée. L'État adopte des directives pour l'aménagement et la protection du littoral et de la montagne.* » (« Cent ans d'administration du Tourisme », in *Pour mémoire*, revue du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'énergie. Hors série, 2012, p. 103).

³⁷ Au nom de la Direction de l'Architecture, il préside la journée consacrée à la « *Conservation* » où interviennent notamment G.-H. Rivière et G. Tendron.

³⁸ Ecochard adresse en effet aux maires, en 1970, un questionnaire accompagné de trois cartes sur lesquelles ils sont censés porter leurs remarques :

« *Cette enquête est destinée à avoir une vue plus nette de votre commune afin d'en tirer le meilleur parti pour les aménagements. Nous vous serions donc reconnaissants d'ajouter dans la mesure du possible, à ces documents (les 3 cartes qui accompagnent le questionnaire), vos points de vue personnels sur les caractéristiques dominantes de votre commune, son évolution dans le temps et ses liaisons tant avec les communes limitrophes qu'avec la région environnante.* »

³⁹ *Les Parcs naturels régionaux : 40 ans d'histoire...*, Paris : Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2007.

gestation au Conseil général, à la suite du rapport du Pr Molinier sur « *la protection et la sauvegarde des richesses naturelles de la Corse* » (Richez, 1970 ; Lefevre, 2001).

On dispose également d'un texte de vingt pages – non daté, mais on peut estimer qu'il se situe entre 1960 et 1970, décennies de ses mandats – de l'ancien Maire de Morosaglia, Paul Ferrandi⁴⁰, montrant que le développement du tourisme à l'intérieur de l'île était une forte préoccupation chez certains édiles et qu'ils ne manquaient pas d'idées neuves à ce sujet. Dans ce texte, sans nier le tourisme « *les pieds dans l'eau* », P. Ferrandi souligne « *l'immense potentiel touristique (de l'intérieur)... qui demeure improductif, faute d'initiative, de coordination et de moyens, une valeur or : des milliers de maisons vides ou à moitié vides prêtes, ou presque, à accueillir des dizaines de milliers, voire même de centaines de milliers de touristes* ». A la suite de ce constat, il propose un « Plan d'aménagement » qui, notamment, « *vise à mettre en valeur, progressivement, et à organiser, systématiquement, tout (le mot est souligné dans le texte) l'intérieur de la Corse au mieux des intérêts et des Corses et des touristes* ». Parmi ses propositions, sont ainsi mentionnés la « *création de centres d'hôtellerie cellulaire ("paésotels", du corse "paese" = village)* » et l'« *extension de ce potentiel hôtelier par la remise en état de maisons inhabitées* ».

Si ce genre d'initiatives tend à recentrer l'attractivité de la Corse sur son arrière pays, d'autres sont en germe qui viendront fixer des limites à la surexploitation du littoral et contribuer ainsi à la naissance de la loi idoine (1986). C'est la lecture que l'on peut faire de la création en 1976 du Conseil des rivages de la Corse par le Sénateur-Maire de Piana, Nicolas Alfonsi (Martinetti, 2007).

L'avant-projet de schéma directeur

Ecochard avait défini, pour le schéma, une méthode et un plan de travail dès novembre 1967. Le texte qui leur est consacré, intitulé « *Avant-Projet de Schéma directeur pour la Corse* »⁴¹, est accompagné d'un diagramme présentant le planning des études successives à mettre en oeuvre. Pour bien le comprendre, il est nécessaire d'avoir en tête que, à ces dates, avec la fin des grands ensembles et le retrait de l'Etat, avec le frémissement pavillonnaire et ce que Bauer et Roux vont appeler la « *rurbanisation* », avec la préparation et l'adoption concomitantes de la LOF (Loi d'Orientation foncière, 1967), l'urbanisme est en plein renouvellement du point de vue politique et juridique. Ce contexte n'est pas nécessairement une aide pour définir ce qu'Ecochard appelle une « *doctrine d'aménagement* ».

Le même document définit cet avant-projet comme « *la première phase d'une étude d'ensemble des plans d'urbanisme de l'île, la deuxième phase étant constituée par la mise au point des plans directeurs des groupements côtiers* ». Un second alinéa précise qu'en juin 1968, soit huit mois plus tard, « *des schémas d'aménagement établis sur la base d'un programme de développement seront présentés* » et qu'à cet effet une « *doctrine générale d'aménagement* » devra être définie. En plus de régler certaines « *urgences* », il est également précisé qu'il y aura lieu « *d'entamer une action plus générale de formation et*

⁴⁰ Décédé le 2 mai 2019, à l'âge de 91 ans, voir la notice nécrologique de l'Office de tourisme de la ville sur cette figure originale de la Corse intérieure (http://www.tourisme-pasqualepaoli.corsica/fr/blog/presses/presse-corse-matin_60.html).

⁴¹ AD Corse du Sud 1222 W 2, dossier « Rapport Ecochard ».

d'information ». La suite montrera que ce point n'en restera qu'au stade de l'intention. Enfin le document précise que « *cette première phase concerne l'ensemble de la Corse, singulièrement le littoral* ».

La seconde phase, quant à elle, est destinée à « *mettre en œuvre la politique définie au cours de la 1ère phase* » ; elle comprend essentiellement « *deux actions* » : « *la réalisation des plans directeurs des G.U. (groupements d'urbanisme) côtiers...* » et « *l'application... sur le terrain de la doctrine d'aménagement* ». Sont ensuite détaillés des aspects plus précis qui font déjà apparaître la volonté de lier le traitement du littoral à l'intérieur de l'île, comme la « *délimitation de la zone côtière et ses liens avec l'intérieur de l'île* », le « *reboisement* », la question des « *sites et paysages* ». Il est également insisté sur la coordination des services, à travers des réunions, pour susciter leur unité sur des « *règles* » conformes à la « *doctrine d'aménagement* » retenue. Une « *action permanente d'information, de formation et de réflexion* » est donc nécessaire, tant auprès des services que des constructeurs et du public.

Le diagramme donnant le planning des opérations a l'avantage, en les résumant d'un terme, de les situer sur un axe du temps qui va de novembre 1967 à juin 1968 pour la première phase, et à une échéance indéterminée en ce qui concerne la seconde. Son intérêt est aussi de mettre en évidence les liens entre les différentes opérations conduisant à la définition du schéma d'aménagement, en particulier « *l'enquête générale, l'analyse de sites, le programme et les partis d'aménagement* », puis l'application de ces derniers tant sur les plans directeurs que sur l'action permanente. Dans la colonne la plus à droite du diagramme, sont précisés les documents produits : d'abord le « *schéma d'aménagement* » ainsi qu'un « *programme de développement et une doctrine d'aménagement* », puis les *n* « *plans directeurs* ». Le même diagramme fait aussi apparaître, ce qui nous semble être une démarche vertueuse en urbanisme, la production de « *documents d'enquête permanente* », de « *photos, de fiches de sites, etc.* » et enfin de « *plans de détail* » dans le cadre de l'« *action permanente* ».

Le rapport correspondant à cet avant-projet ne figure pas dans les archives consultées⁴². Par contre le dossier graphique, expression fondamentale de ce type de travail, conformément à la pratique la plus courante des urbanistes de cette période, est complet⁴³. Il comprend à la fois la mise en « *cartes* » des données recueillies auprès de différents services de l'Etat et d'autres institutions telles que la SETCO et la SOMIVAC, et la formalisation des éléments d'une doctrine d'aménagement, dénommée « *zoning* ». Aux termes de ce processus, qui part des constats, puis énonce des préconisations thématiques sectorielles, intervient la synthèse que constitue le « *Plan directeur* », document majeur de l'avant-projet de schéma.

Michel Ecochard produit ainsi, en 1969, à l'échelle du 1 : 100 000^e, une première version graphique très aboutie du futur schéma, accompagnée de « *cartes* » thématiques à plus grande échelle (1 : 250 000^e). Cette première série de documents graphiques renseigne sur les thèmes dont s'est emparé Ecochard pour l'élaboration de cet avant-projet de schéma d'aménagement de la Corse. Ce qu'Ecochard appelle, à la manière des géographes, la «

⁴² Aussi bien les archives départementales que les archives personnelles conservées par Tessa Ecochard.

⁴³ Archives personnelles de Tessa Ecochard.

carte n°1 », et intitulé « *Plan directeur* », est un document en couleur (composé de deux parties étant donné sa grande dimension : environ 2 x 100 cm de haut sur 100 cm de large). Sa lecture n'est pas aisée : le document présente une grande densité de données et de préconisations. Les sept autres cartes qui l'accompagnent, concernent, dans cet ordre : les « *Sites et Monuments* » (2), les « *Voies de circulation* » (3 et 3bis), les « *Ports et Aéroports* » (4), le « *Tourisme* » (5 et 6), les « *Villes et équipements* » (7), le « *Zoning* » (8). Elles sont dressées au 1/250 000^e. Des « *cartes annexes* », au nombre d'une dizaine, détaillent encore les cartes précédentes. Celle relative aux plages, à l'échelle du 1/100 000^e, qui les dénombre à l'unité près, est impressionnante de précision. A elle seule, elle démontre qu'Ecochard a répondu avec la plus grande rigueur à la commande qui lui a été faite relativement au tourisme.

On notera cependant qu'avec la carte n°2 consacrée aux « *Sites et monuments* », dont la légende additionne aussi bien les sites naturels (comme le parc régional en voie de création) que les monuments (telles que les tours génoises, les églises, les sites pré- ou protohistoriques...), Ecochard n'entend pas faire l'impasse sur les richesses intérieures de l'île. Mieux, la dernière carte, la n°8, intitulée « *Zoning* », loin de se cantonner à cerner les groupements d'urbanisme déjà reconnus, et qui, pour la plupart, concernent des agglomérations côtières, s'attache également à délimiter, à l'intérieur de la Corse, des « *secteurs dont l'étude d'ensemble est souhaitable* ». Entrent ainsi dans cette catégorie la Castagniccia, les vallées de la Restonica et du Tavignano, celles du Taravo et de l'Ortolo, l'Alta Rocca, etc.

Bien que l'absence de dates sur beaucoup de plans n'aide pas à comprendre la succession des études, on note cependant qu'au fur et à mesure de leur progression, la place dévolue aux parties intérieures de la Corse ne cesse de prendre de l'importance. Le plan de 1969 est déjà accompagné de deux cartes complémentaires consacrées au tourisme (« *carte 5 : Tourisme* », « *carte 6 : Tourisme 2* ») (Ill. 6). La première, de l'ordre du constat, est principalement centrée sur le tourisme littoral ; elle porte l'indication des voies d'entrée du tourisme (ports et aéroports), de deux catégories de zones d'accueil littorales : les « *intensives* » et les « *dispersées* » ainsi que la mention des ports de plaisance. Elle est complétée par deux cartes plus petites faisant apparaître la « *capacité des plages* »⁴⁴, d'une part, et le potentiel de lits (existants et à créer), d'autre part. La seconde, de nature plus prospective, a ceci de particulier, en plus d'indiquer (en rouge) les unités touristiques et les zones d'accueil littoral intensif à créer ou à développer, de mettre en évidence (en vert), outre le parc régional et des zones de protection naturelle, des « *secteurs de l'arrière pays à attrait touristique* ».

A cette première version de 1969 et à ses « *cartes* », viendront bientôt s'ajouter d'autres documents graphiques, tantôt constats (comme la carte dédiée à « *L'agriculture et les terres exploitables* » et celle des « *Zones de vie traditionnelle de l'arrière-pays* »), tantôt préconisations (comme celle des « *Zones prioritaires d'aménagement Mer-Montagne* »). Articulant intelligemment, dans son travail de terrain, les échelles et les méthodes (l'avion et la marche), Ecochard fait en effet ressortir la forte relation entre mer et montagne et la menace que font peser, sur une côte fragile, le désordre des projets touristiques et souvent leur démesure.

⁴⁴ Elle fait référence à un rapport qui ne figure pas dans ces archives.

Si l'on en juge par certains échanges de courriers avec le Ministère des Affaires culturelles, Ecochard témoigne d'une préoccupation sans doute moins présente dans les autres instances du pouvoir dont relève son travail, en particulier le Ministère de l'Équipement. Ainsi François Sorlin, l'Inspecteur général des Monuments historiques mentionné plus haut, en même temps qu'il le remercie de l'envoi de son premier « *Plan d'aménagement* » de 1969, l'appuie pour l'importance qu'il accorde aux sites et monuments :

« ... la protection doit être envisagée en priorité mais je comprends parfaitement votre souci de ne pas effrayer le Ministère de l'Équipement et les collectivités locales ... Quant à la protection de la flore et de la faune, il appartient à la Commission dite "d'inventaire des richesses naturelles" de faire des propositions dont nous ne manquerons pas vous informer dès qu'elles auront été présentées. »

Ce courrier est en quelque sorte l'annonce de la commande, par le Ministère de la Culture, des « *Études préliminaires* » sur la « *Protection des sites naturels et historiques de la Corse* ». Michel Ecochard va en confier l'élaboration à son fils Marc, géographe, au moment où se met en place le tout jeune Ministère de l'environnement (8 janvier 1971).

L'étude de Marc Ecochard

Lorsque Michel Ecochard sollicite la collaboration de son fils Marc, ce dernier a non seulement un niveau de formation universitaire solide, mais aussi une expérience tant dans le domaine de la cartographie, de la pédologie qu'en matière de travail de terrain, ayant réalisé en Uruguay et pour le compte de la coopération technique une étude sur l'élevage et l'agriculture de ce pays⁴⁵.

L'étude préliminaire que lui a confiée son père débouche sur un document d'une trentaine de pages, dont huit cartes⁴⁶. Son contenu est clairement orienté vers la protection intégrée des côtes et de l'intérieur ; l'auteur se montre par ailleurs, à travers ses cartes, particulièrement précis sur les sites proposés à la protection.

L'étude comprend quatre parties. Les deux premières exposent les « *Principes de protection* » et « *Les données du problème en Corse* » et les deux dernières définissent « *Les principes de protection du littoral* », d'une part, et « *de l'intérieur* », d'autre part. À l'évidence c'est l'occupation touristique sauvage qui motive la raison d'être principale de l'étude et l'urgence qu'il y a à se saisir de la question. Cependant, est-il précisé en introduction, il ne faut pas « *oublier que la Corse évolue comme un tout, une région, et non uniquement comme un littoral* » et que, « *si la Corse se tourne maintenant vers ses côtes, c'est au prix d'un déséquilibre de l'intérieur* ».

⁴⁵ Extrait d'entretien avec Marc Ecochard : « *Je suis devenu géographe par défaut. Mon père voulait que je devienne architecte, mais je n'en avais aucune envie. Je voulais être musicien ; mais le conseil de la famille était de faire de la musique pour le plaisir. Au départ j'ai voulu être historien ; mon père n'était pas d'accord non plus... finalement, en classe préparatoire, j'ai été orienté vers la géographie et plus précisément la géographie physique et la géologie quaternaire. Mon professeur à l'Institut de géographie était Birot* » (spécialiste du monde méditerranéen ; voir : https://www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1984_num_51_1_3403). « *Après 1968 et jusqu'en 1969, j'ai travaillé à la coopération technique en Uruguay, au service "élevage et agriculture", et sur le programme des sols (en pédologie, donc). Au retour nous avons fondé à quelques-uns une SCOP de cartographie qui marchait bien. C'est à ce moment-là (1971) que mon père m'a associé à son travail d'aménagement sur la Corse* ».

⁴⁶ Archives personnelles de Marc Ecochard. Le document ne présente pas de date et c'est de mémoire que Marc Ecochard le situe.

« Il est donc encore temps, poursuit Marc Ecochard, de trouver les formules de "rééquilibrage" et d'harmonisation au niveau de la protection et de l'aménagement, qui l'une et l'autre ne peuvent plus être envisagés par des actions "au coup par coup", mais dans une perspective d'ensemble. Ce dernier point implique non seulement une appréhension globale des problèmes du périmètre côtier, mais aussi le rétablissement des liaisons au sens large (naturelles, touristiques, économiques) entre la mer et la montagne, condition fondamentale de l'équilibre régional de l'île ».

Plus concrètement, l'auteur met ensuite l'accent, en partant d'exemples empruntés à G. A. de Réparaz (1962)⁴⁷, sur deux caractéristiques essentielles de la Corse : elle est d'abord « une montagne... mais une montagne profondément humanisée », qui, du fait de la déprise agricole et de la dépopulation de la première moitié du XXe siècle, a été de nouveau gagnée par le maquis et ainsi plus exposée à la multiplication et à la progression des incendies ; elle est ensuite « une forêt, qui n'est pas là le moindre élément de l'originalité et de la beauté de l'île ». Cependant sa fragilité et sa régression, en raison des incendies, rend nécessaire un « effort de restauration et de reboisement des pentes intermédiaires ».

En ce qui concerne les mesures de protection, pour le littoral, Marc Ecochard dégage trois types de protection adaptés au degré d'occupation déjà existant. Il les reporte de manière précise, et avec l'appui d'une carte, à des fragments bien identifiés du littoral sans oublier des secteurs marins. Les réglementations existantes, tant celles de l'urbanisme, que celles relatives aux sites et monuments naturels et historiques, sont par ailleurs rappelées. Quant à la protection de l'intérieur, elle est divisée selon « trois zones d'altitude et de caractère différents » : celle des grandes vallées, une zone intermédiaire qui s'élève jusqu'à 800 m, correspondant aux limites de la Corse humanisée, enfin une zone supérieure qui s'inscrit pratiquement dans les limites du Parc Naturel Régional (qui recouvre un territoire assez proche de l'actuel).

Le premier alinéa de la conclusion de ces « Etudes préliminaires » donne avec beaucoup de fermeté le résultat auquel a abouti son auteur : « La protection des sites est le corollaire indispensable et le complément de toute politique d'aménagement. A la limite, les deux termes de protection et d'aménagement doivent être confondus. »⁴⁸. En conséquence, poursuit Marc Ecochard, « il convient de ne pas perdre de vue l'unité profonde, aussi bien humaine que naturelle, du versant Corse, rompue aujourd'hui par le développement puissant des régions côtières, et qui pourrait retrouver dans l'avenir un équilibre nouveau, pourvu que l'on tienne compte des réelles possibilités d'aménagement touristique et économique de la montagne. »

La version finale du schéma

Cette étude ne fait qu'appuyer et renforcer les constats et les préconisations du rapport en voie de finalisation élaboré par Michel Ecochard. L'accent mis initialement par la mission interministérielle d'aménagement de la Corse sur le développement du tourisme⁴⁹

⁴⁷ G.A. de Réparaz : « Diversité et évolution des structures agraires corses », in *Méditerranée*, Janv-Mars 1962.

⁴⁸ Ibidem.

⁴⁹ Même si la DATAR est rattachée au Premier ministre via un ministre délégué chargé de l'aménagement et du plan, elle est en relative osmose avec l'Equipement dont le ministre, Albin Chalandon, est connu pour sa proximité avec la promotion privée. Elle sera d'ailleurs intégrée à ce ministère en 1972. Il est utile de rappeler par

aura par ailleurs pu être atténuée avec le changement de présidence (R. Pannier en remplacement de V. Mosca, voir plus haut). A la faveur de cette inflexion, Ecochard parvient à faire graver, dans le document retenu pour la version finale du schéma⁵⁰, une stratégie d'aménagement fondée sur les trois orientations suivantes :

« - *l'aménagement de la Corse a comme moteurs privilégiés l'agriculture et le tourisme; cependant, un début d'industrialisation légère serait bénéfique à l'équilibre économique général;*
- *l'aménagement de la Corse ne doit pas se limiter à l'aménagement du littoral, ce doit être un aménagement en profondeur, alliant la mer et la montagne :*
- *l'aménagement de la Corse doit respecter ses caractéristiques naturelles et humaines.* » (p. 17)

Le schéma est développé en quatre parties abordant tour à tour les « *Données actuelles de la situation de la Corse* », « *Les vocations par types d'activités* », « *L'organisation du développement dans l'espace* », et enfin « *Les actions prioritaires* ». Il se termine par une courte conclusion au titre un peu convenu, mais cependant évocateur : « *Terre d'avenir* ». Les annexes contiennent certaines analyses plus fouillées sur le tourisme, la navigation de plaisance, la protection des sites et le parc naturel régional, ainsi que les avis recueillis auprès de diverses instances (CODER, Conseil général, chambres de commerce, syndicats) et, en dernier lieu, les avis et décisions des instances nationales dont le conseil des ministres qui adopte le schéma le 4 août 1971.

D'emblée le texte avance l'atout du tourisme pour la Corse, dans un contexte qui voit l'essor de cette activité en France et en Europe et à un moment qui coïncide avec l'engagement très fort de la nation dans l'aménagement touristique du Languedoc, l'objectif étant de tarir la fuite des vacanciers vers les côtes espagnoles. Face à la fragilité de l'économie corse, très dépendante du continent, le tourisme apparaît comme une opportunité à ne pas négliger, à condition d'améliorer les transports et de respecter « *les principes directeurs* » présentés plus haut.

Dans la seconde partie, l'agriculture et le tourisme sont abordés dans cet ordre, laissant apparaître un potentiel de développement important y compris pour la première activité, notamment dans « *plusieurs vallées et zones côtières* » où pourraient être associés agriculture et tourisme. Pour ce dernier, dont l'évolution future est questionnée, il est préconisé une politique attentive à la commercialisation de l'offre et à son organisation. Des hypothèses haute et basse de développement sont avancées à l'horizon 1985 (entre 2 millions et 1, 5 millions de touristes). Elles semblent validées par les chiffres actuels (2,5 en 2007 et 3,2 en 2014). Les activités secondaires (artisanat notamment) et tertiaires (en particulier création d'une école hôtelière et d'un IUT) sont abordées à la fin de ce second chapitre.

« *L'organisation du développement dans l'espace* » est l'objet de la 3^e partie. Ecochard met en évidence ce qu'il appelle des « *lignes de forces* », avec « *le double souci de sauvegarder le milieu naturel et d'éviter une dispersion des efforts* ». A cet effet il y a lieu

ailleurs que l'étude du schéma a été commandée conjointement par la DATAR et la DAFU (Ministère de l'Équipement).

⁵⁰ Publié par la Documentation Française en octobre 1972, dans la collection « Travaux et recherches de prospective », dans un document de 97 pages avec 35 pages d'annexes et 20 figures.

de concentrer les moyens sur des zones géographiques favorables et de ne pas séparer le littoral de l'intérieur. Quatre « *zones d'entraînement* » sont ainsi identifiées, autour de Porto-Vecchio, Bonifacio, Figari, autour du golfe d'Ajaccio, autour de la Balagne et sur la plaine orientale, de Bastia jusqu'à Aléria. Viennent ensuite des « *points forts* », à partir du Sartonais-Valinco, de Sagone et Vico, de la région de Corte, et enfin autour de Calacuccia. Le Parc Naturel Régional, fraîchement créé, est présenté à la fois comme un dispositif de protection de la nature et de lutte contre les incendies en même temps qu'une incitation au développement d'un tourisme permettant d'améliorer les échanges mer-montagne. Enfin le même chapitre, soulignant l'insuffisance de protection d'un « *ensemble exceptionnel de sites naturels et historiques* », recommande d'en faire un nouvel inventaire et de porter une attention particulière à des sites naturels marqués par la « *sauvagerie du paysage* ».

La dernière partie du schéma est réservée aux « *actions prioritaires* ». Y figurent « *l'amélioration des transports* » (qui inclut le développement de charters), « *la politique foncière* », qui, à travers « *un programme d'acquisition* », notamment « *aux extrémités des caps* », préfigure la création et l'action du Conservatoire du Littoral, créé en juillet 1975⁵¹, « *les équipements collectifs* », en particulier l'aménagement hydraulique ainsi que les routes, les ports et aérodromes et les télécommunications, enfin « *la protection du milieu* », « *retenue comme un principe fondamental pour l'aménagement de la Corse* ». Le traitement des ordures ménagères est mis en avant, comme pour mieux souligner l'actualité d'une question dont la gravité a pris aujourd'hui d'énormes proportions, ainsi que la préservation de la qualité architecturale des constructions, dans le respect du « *style de l'habitat ancien... sans pour autant se contenter d'un pastiche* ».

La conclusion « *Terre d'avenir* » propose de « *faire de l'aménagement de la Corse, qui est d'abord l'affaire de ses habitants, une véritable opération pilote* ». « *Le succès de cette stratégie, est-il ajouté, repose au premier chef sur l'adhésion et le dynamisme de la population, à travers ses assemblées élues et ses organismes professionnels* ».

Cette belle intention, comme nous l'avons déjà souligné, ne sera pas suivie d'effets. Même si elle travaille avec les services déconcentrés de l'Etat sur l'île, l'agence d'Ecochard est d'abord perçue comme son agent. Marc Ecochard, parlant des quelques réunions où il s'est trouvé en présence d'élus locaux, témoigne de cette situation inconfortable qui était celle de l'équipe formée par son père, entre pressions des promoteurs et sourde hostilité de beaucoup d'élus locaux qui, à l'exemple du maire de Bastia, Jean Zuccarelli (et peut-être par peur d'être dépassés dans l'excès par les nationalistes), pointent un « *groupe de continentaux* », une « *technocratie dévorante* », voulant « *se substituer aux organismes normaux de décision et de contrôle* »⁵².

⁵¹ On notera que l'origine de cette création remonte à 1965, date à laquelle deux membres de la DATAR, Serge Antoine et Jérôme Monod, survole les littoraux français et constatent l'avancée de son « *bétonnage* ». Il est utile de préciser par ailleurs que Serge Antoine, qui jouera plus tard un rôle important lors de la conférence de Rio de 1992, en secondant Maurice Strong, et lors de la création, en 1976, de ce qui deviendra le Plan Bleu Méditerranée, est devenu le gendre de Michel Ecochard, en épousant sa fille Aline en 1955. Au moment où ce dernier achève la rédaction du schéma pour la Corse, Serge Antoine est nommé au cabinet de Robert Poujade, dans le tout nouveau Ministère de l'Environnement.

⁵² *Nice-Matin* du 5 juillet 1971, art. cit. La table ronde est réunie à l'initiative de la municipalité de Bastia (représentée par son maire, Jean Zuccarelli) et d'autres organisations, comme l'ARC (Edmond Simeoni), la CGT, la FEN et la Fédération Cornec.

En réalité, et d'une certaine manière la faible représentation des élus lors de sa discussion au Conseil général l'atteste également, ce schéma, porté par la Mission interministérielle, émanation de l'Etat central, était ignoré, volontairement ou non, par une société corse où commençait par ailleurs à éclore les revendications indépendantistes. Et pourtant, a contrario de ce que prétendaient certains élus et non des moindres (le maire de Bastia), la volonté d'Ecochard de s'appuyer sur les élus est démontrée à travers les questionnaires qu'il leur adresse ou leur fait adresser via les services déconcentrés de l'Etat. Or ne figure de ces questionnaires, dans les archives départementales, que leur énoncé, à l'exclusion de leur retour.

Un an avant sa discussion au Conseil général, Ecochard accompagne en effet l'envoi de son rapport pour le schéma, d'une lettre où il évoque l'étude des groupements d'urbanisme qui lui a par ailleurs été confiée – dont Bastia -. Selon lui, il n'était pas possible de les engager « *sans une connaissance infiniment plus précise des problèmes et surtout une intégration plus large avec l'ensemble de la Corse* ». En juillet, un autre courrier destiné à la Mission interministérielle aborde l'état d'avancement des Groupements d'urbanisme dont il a la charge sur la côte orientale⁵³. Il est accompagné d'annexes qui présentent, en plus de documents techniques à chaque fois particuliers (voirie, établissements sanitaires et scolaires...), des questionnaires destinés aux maires. Ces questionnaires, qui devaient précéder des entretiens en face à face, ne semblent ni avoir eu de retour écrit, ni avoir donné lieu aux entretiens prévus.

Le document publié en 1972 par la Documentation française ne fait référence au nom d'Ecochard que pour la cartographie due à son fils Marc. Peut-on en déduire que Michel Ecochard ne s'est pas reconnu dans ce document final ? Cette interprétation ne convient pas, car il semble que la DATAR se définit elle-même comme « auteur » pour toutes les publications du schéma général d'aménagement de la France⁵⁴. Aux yeux de la DATAR et de sa Mission interministérielle pour la Corse, Ecochard est avant tout considéré comme un « technicien », le prestataire d'une étude sous contrat qui ne justifie pas un « droit d'auteur », même si le préfet de la Corse, lors de la présentation du schéma au Conseil général désigne « *M. Ecochard, architecte-urbaniste* » comme son « auteur » et ajoute que « *c'est la synthèse d'un long travail mené par la DATAR et de nombreux fonctionnaires résidant en Corse* »⁵⁵. Il est vrai par ailleurs que la version publiée, avec ses nombreuses annexes, présentant les avis de multiples institutions et associations, laisse penser à un ouvrage collectif.

Indéniablement le schéma reflète cependant, dans son ensemble, le travail de l'agence Ecochard, autant en ce qui concerne la mise en forme des données qu'en ce qui concerne les préconisations. Certaines cartes montrent à l'évidence la volonté d'infléchir la tendance à privilégier une approche touristique : aussi bien dans la version initiale de 1969 (la carte n°2 : « *Sites et monuments* », la carte n° 6 « *Tourisme – 2* » qui porte l'attention sur des zones de l'arrière-pays) que d'autres cartes de la version définitive : (Fig. 5 : « *Agriculture et terres exploitables* », Fig. 8 : « *Vocation par zone* »). Cette dernière carte, qui

⁵³ Courriers du 29 avril 1970 et du 28 juillet 1970 (AD Corse du Sud 1222 W 49).

⁵⁴ Voir à ce sujet la revue TRP (*Travaux et Recherches de Prospective*) : Schéma général d'aménagement de la France Essais méthodologiques (1971) qui donne la liste des titres parus et ceux en préparation (http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/31173/XX_CNE-Prospective_001308.pdf?sequence=1)

⁵⁵ Article de Pascal Bontempi dans *Le Provençal* du 7 juillet 1971.

fait en quelque sorte office de traduction graphique du schéma, a ceci de particulier qu'elle ajoute à une version précédente⁵⁶ des « *zones d'aménagement conjoint mer-montagne* » (Ill. 7).

Cependant Ecochard tient cette orientation en respectant ce qui reste la demande initiale de la Datar, même si la Mission interministérielle, à la veille de la création du Ministère de l'environnement (janvier 1971) et en changeant de président (R. Pannier, ingénieur des eaux et forêt, remplaçant V. Mosca, venant du commissariat au tourisme), a pu, en mars 1970, infléchir ses orientations trop favorables au tourisme. Au demeurant, certains passages du rapport final, comme celui consacré au « *complexe de Pinia* » (p. 37), montrent que la DATAR n'a pas renoncé à ses ambitions. De même, en laissant pour lettres mortes certains amendements apportés par le Conseil général, notamment les 4^e, 5^e et 6^e, relatifs « aux auberges à exploitations familiales » et en faveur de la modération des formules de « clubs et villages de vacances », l'Etat compromettra définitivement l'acceptation de ce schéma par la société corse. La surenchère des milieux indépendantistes viendra encore aggraver cette lecture du schéma⁵⁷ comme instrument de la domination de l'Etat.

On peut aussi penser que le recours à la cartographie, pratique privilégiée des géographes et des urbanistes, aura pu accentuer le fossé entre l'agence d'Ecochard et les structures techniques qui l'accompagnaient dans son élaboration du schéma, avec les élus et plus généralement la société corse. Pourtant le « vocabulaire » graphique de son équipe avait une lisibilité que d'autres plans et schémas étaient loin de présenter, d'autant qu'Ecochard la complétait souvent avec des photos aériennes, prises par lui-même comme aviateur confirmé, ou des photos au fil de marches de reconnaissance du terrain. Son reportage sur la vallée de la Restonica est à cet égard tout à fait significatif de son approche au plus près des réalités humaines et naturelles du terrain⁵⁸.

Ecochard, dans le prolongement de ce schéma, aura la charge des plans directeurs d'urbanisme (PDU) de la côte orientale (Bastia, Porto-Vecchio...). Au bilan, le schéma élaboré avec l'opportune expertise de son fils Marc, avait, lorsque l'on regarde le PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement durable de la Corse) adopté en 2015, déjà tracé les jalons essentiels de ce dernier document, réalisé, quelque 40 ans plus tard, par la collectivité de Corse elle-même, dans une démarche d'où la concertation, cette fois, ne sera pas totalement absente. Entre temps la loi Joxe de 1991 avait, après les lois de décentralisation de 1982, donné quelques prérogatives supplémentaires à la collectivité de Corse. De son côté, née en 1986, l'association *U Levante*⁵⁹, qui avait déjà beaucoup bataillé pour la défense environnementale de la Corse, continue de rester en éveil devant les

⁵⁶ Reproduite par *Le Monde* dans son article du 19 juin 1971 annonçant le débat du Conseil général sur le schéma.

⁵⁷ « *Un des premiers attentats "touristiques" est perpétré contre le Transat Hôtel Club de la Marana, situé sur le cordon littoral de Biguglia au sud de Bastia. Ouvert en 1969, il est entièrement détruit par un attentat le 19 mars 1970, à deux mois de sa réouverture* » (Martinetti, 2007, p. 41).

⁵⁸ Archives de Tessa Ecochard.

⁵⁹ « *L'association de sauvegarde de l'environnement U Levante, créée en 1986 dans le Cortonais pour la « protection des sites », en particulier celui de la vallée de la Restonica, présidée par Michelle Salotti, enseignante de biologie à l'université de Corse.* » (Lefevre, 2001).

menaces persistantes d'accaparement du littoral Corse, qu'elles viennent de la spéculation ou de l'action mafieuse.

CONCLUSION

Où est alors le modèle porté par Ecochard, reproduit de son expérience antérieure, notamment marocaine ? Confronté au cas de la Corse, Ecochard a élargi son approche du social, déjà soulignée par d'autres auteurs (Ghorayeb, 2018). Certes le social reste présent dans l'attention qu'Ecochard porte à une société « traditionnelle » confrontée à la modernisation sauvage de la société de consommation et dont le tourisme, modèle année 1960, constitue un pan particulièrement conquérant et spéculatif.

Pourtant il ajoute à cette enquête sociale dont il est familier, un volet environnemental en tenant le plus grand compte de la richesse de la Corse sur ce plan, avec toute son épaisseur historique, anthropologique et naturelle (traces archéologiques, hommes et traditions, montagnes, forêts, faune et flore...), mais aussi les menaces qui la guette (spéculation touristique sur le littoral, risque des incendies, enjeu de l'eau...). Il faut y voir l'affirmation des exigences de rigueur, de droiture professionnelle, d'éthique sociale et environnementale qui habitent Michel Ecochard et le conduiront ainsi, par exemple, en 1973, en désaccord avec les autorités de Mascate, capitale du sultanat d'Oman, à renoncer au contrat pour son aménagement⁶⁰.

Par cette ouverture à l'environnement, Ecochard participe aussi d'un mouvement qui affecte la société d'après 1968. A la dénonciation de insalubrité du XIXe siècle et de la première moitié du XXe aura succédé celle de la pollution dont l'incidence sur les milieux humains et naturels est d'une autre ampleur. On en perçoit les premières manifestations dès les années 1965, avec les « marées noires ». Lorsque, en 1967, Ecochard se voit confier la nouvelle chaire d'urbanisme à la section d'architecture de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux arts de Paris dont il est issu, cette charge s'inscrit dans une ambitieuse réforme menée à l'initiative du Directeur de l'Architecture, Max Querrien, qui souhaite donner aux nouvelles écoles d'architecture le nom de « Facultés de l'environnement »⁶¹. En conclusion d'une commission des programmes tenue en novembre 1967, à laquelle assiste Michel Ecochard⁶², Max Querrien déclare : « *En tout état de cause il ne saurait être question de distinguer entre architecte et hommes de l'environnement. Il ne peut y avoir d'équivoque sur ce sujet : l'architecture est un point dans le tissu complexe constitué par l'environnement* ». Quelques mois plus tôt, en juin 1967, Michel Ecochard, pressenti pour la chaire d'urbanisme, avait couché sur le papier ses « *Propositions concernant l'enseignement d'urbanisme dans le cadre de la formation des architectes* »⁶³. On peut considérer qu'elles constituent le socle théorique sur lequel il s'appuie pour penser sa pratique, à un moment où il s'apprête

⁶⁰ « *En plein désert on crée des villes avec les détroques usées de notre civilisation, avec les rêves des débuts de l'industrialisation de l'Europe qui voulait voir d'immenses boulevards couverts d'automobiles allant nulle part, mais signifiant la réussite de la technologie, la richesse de classe et la marche en avant de la dite civilisation.* » (p. 80 de *L'Autre*, manuscrit illustré et non publié de Michel Ecochard, non daté (sans doute entre 1977 et 1985), Archives personnelles de Tessa Ecochard.

⁶¹ *Commission des programmes, Rapport final*, 1967 (AN Pierrefitte 19870645/1).

⁶² On y note également la présence de Serge Antoine, Georges Candilis, Henri Lefebvre et Michel Rocard.

⁶³ AN Pierrefitte 19870645/1.

également à élaborer le schéma d'aménagement de la Corse. Le texte est trop long pour en livrer l'intégralité ; la mention des « *Deux thèmes principaux d'enseignement* », déclinés l'un et l'autre selon la double rubrique du contenu et des méthodes, est à noter : « *1/Analyse de l'environnement, 2/Organisation de l'espace* ». Le premier thème mérite qu'on s'y attarde car il nous offre l'opportunité de mesurer le caractère systémique qu'Ecochard donne à la notion d'environnement. Sans entrer dans le détail plus fin encore qu'il fixe pour chacune de ces composantes, il reste intéressant de les décliner : « *l'environnement géographique, l'environnement historique, l'environnement humain, l'environnement économique, l'environnement juridico-politique* ». Sa conception de l'environnement n'est donc aucunement strictement naturelle ou paysagère⁶⁴. Elle est holistique en pensant l'homme dans son milieu physique, social et - par la référence à l'histoire notamment - culturelle.

Une telle évolution n'est pas sans rapport avec le questionnement qui conduira à la Conférence de Rio de 1992 et à la reconnaissance du concept de "*sustainable development*" (1987)⁶⁵, traduit par « développement durable ». La création du Ministère de l'environnement (janvier 1971), au plan national, et la tenue de la première conférence internationale de l'ONU sur l'environnement à Stockholm (juin 1972) auront été d'importants jalons institutionnels sur ce long chemin. On le voit, Ecochard était, à travers la préparation de son enseignement auprès des architectes, mais aussi, avec l'ensemble de ses expériences, celles acquises en Syrie dans le domaine de l'archéologie, dans les pays d'Afrique en matière de développement, et en Corse avec la puissance qu'y trouvent les relations société, nature, mer et montagne, complètement mêlé à cette prise de conscience mondiale de l'enjeu environnemental.

REFERENCES ET BIBLIOGRAPHIE

Antoine, S., H. Beaugé, J. Blanc (Ed.). 1966. *Les Journées d'études sur les parcs naturels régionaux*. Lurs-en-Provence. Paris : La Documentation française.

Bonillo, J.-L., C. Massu, D. Pinson (Dir.). 2006. *La Modernité Critique, Autour du CIAM 9 d'Aix-en-Provence, 1953*. Marseille : Editions Imbernon.

Candilis, G. 1973. *Recherche sur l'architecture de loisir*. Paris : Eyrolles.

DATAR. 1972. « Schéma d'aménagement de la Corse ». In *Travaux et Recherches de Prospective*, n°32. Paris : La Documentation française.

Dumazedier, J. 1962. *Vers une civilisation du loisir*. Paris : Le Seuil ,

Ecochard, Marc. sd. *Protection des sites naturels et historiques de la Corse, Etudes préliminaires*. Paris : Ministère des Affaires culturelles. Ronéoté.

Ecochard, Michel. 1955. *Le roman d'une ville : Casablanca*. Paris : Editions de Paris.

Fabiani, J.-L. 2018. *La sociologie de la Corse*. Paris : La Découverte,

⁶⁴ Le colloque de Lurs sur les PNR, déjà mentionné, organisé par Serge Antoine, Henri Beaugé et Jean Blanc pour la Datar en 1966, montre qu'une vision élargie et approfondie des espaces naturels à protéger était déjà en gestation, avant même leur création.

⁶⁵ Voir G.-H. Brundtland:

https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odysee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

- Fazi, A. 2009. *Les stratégies d'aménagement régional en Corse : mutation du contexte et permanence des difficultés*. URL : <https://www.wmaker.net/andrefazi/attachment/526155/>.
- Ghorayeb, M. 2018. Transferts, hybridations et renouvellements des savoirs. Parcours urbanistique et architectural de Michel Écochard de 1932 à 1974 *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère*. URL : <http://journals.openedition.org/craup/544>.
- Lefevre, M. 2001. Ecologie et géopolitique en Corse *Hérodote* 100, p. 32- 54, URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2001-1-page-32.htm>
- Martinetti, J. 2007. Les tourments du tourisme sur l'île de Beauté *Hérodote* 127, p. 29-46, URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2007-4.htm-page-29.htm>
- Munoz, S. 1983. Spéculation et répercussion des influences politiques sur l'urbanisme dans la zone française du protectorat au Maroc *Cahiers de la Méditerranée* 26.1. Cités et nations au Maghreb. URL : https://www.persee.fr/doc/camed_0395-9317_1983_num_26_1_941.
- Pinson, Daniel, « Urbanisations périphériques récentes à Casablanca », in *Espaces et sociétés*, Etudes sur l'espace, 1985, p. 83-95, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01527897>.
- Renucci, J. 1962. La Corse et le tourisme *Revue de géographie de Lyon* 37.3. URL : www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1962_num_37_3_1740
- de Réparaz, A. Diversité et évolution des structures agraires corses (deuxième article), *Méditerranée* 1. URL : www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1962_num_3_1_1027.
- Richez, G., J. Richez-Battesti. 1970. Le parc naturel régional et l'économie de la Corse *Méditerranée* 3. URL : www.persee.fr/doc/medit_0025-8296_1970_num_1_3_1365.
- Tafari, C. 2010. Littoral corse: entre préservation de la nature et urbanisation, quelle place pour les terres agricoles? *Méditerranée* 115, URL : <http://journals.openedition.org.lama.univ-amu.fr/mediterranee/5216>.

ILLUSTRATIONS

- III. 1 : Aperçu de l'opération de Campoloro près de Cervione (photo de l'auteur).
- III. 2 : Michel Ecochard aux commandes de son appareil (Archives de Tessa Ecochard)
- III. 3 : Le lac de Creno photographié par Michel Ecochard depuis son appareil (Archives de Tessa Ecochard)
- III. 4 : L'hôtel *Arena Bianca* à Propriano (photo de l'auteur)
- III. 5 : Les limites du PNR en 1971 (Source : G. Richez et J. Richez-Battesti) et 2018 (source : PNRC)
- III. 6 : Les deux cartes relatives au Tourisme dans l'avant projet de Plan directeur de 1969 (Archives de Tessa Ecochard).
- III 7 : La version définitive du schéma et la carte présentée par le journal *Le Monde* (1971).